



IRIS

GUIDE D'UTILISATION



Pour la mise en service gratuite :



: 0892 700 279 0.41€TTC/min

quel que soit votre lieu d'appel en France

APIC SAS – ZAC des bois Rochefort – 21 rue Georges Méliès
95240 Corneilles en Parisis - www.apicsas.com

Table des matières

I.	Avant-Propos.....	3
II.	Garanties	4
III.	Pièces.....	5
IV.	Contrat d'entretien.....	6
V.	Caractéristiques techniques	8
VI.	Installation dans les règles de l'art	9
VII.	Mise en service de votre adoucisseur	11
VIII.	Description des commandes et réglages	12
IX.	Détection de pannes	14
X.	Fixation murale optionnelle	15

Chers clients,

Vous venez de faire l'acquisition d'un adoucisseur IRIS commercialisé par la société APIC. Nous nous en félicitons et vous remercions de votre confiance.

Notre adoucisseur IRIS est conçu pour vous apporter le confort de l'eau douce ainsi que la protection de vos appareils de chauffage. Son utilisation est simple, cependant nous vous recommandons fortement de lire attentivement ce présent guide avant toute utilisation. A présent, le calcaire ne fera plus partie de votre quotidien. Ce manuel a été conçu pour vous aider à l'installation et au réglage de votre adoucisseur dans les meilleures conditions.

Afin d'assurer la longévité de votre adoucisseur et valider votre installation, nous vous offrons la mise en service effectuée exclusivement par les techniciens agréés par APIC. Contactez-nous :

- Par courriel à l'adresse suivante : info@apicsas.com en indiquant vos coordonnées, la date d'achat, le modèle d'adoucisseur
- En remplissant un formulaire directement sur notre site internet : www.apicsas.com, rubrique mise en service.
- Par téléphone au 0892 700 279 0,41€TTC/min quel que soit votre lieu d'appel en France.

Vous pouvez d'ores et déjà utiliser votre nouvel adoucisseur car il est préréglé d'usine. Cependant, il est nécessaire qu'un de nos techniciens effectue, lors de la mise en service, les réglages propres à votre consommation et la dureté de votre eau.

De plus, vous avez la possibilité de souscrire à un contrat d'entretien (voir détails page suivante). Notre technicien vous communiquera toutes les informations relatives à ce sujet lors de son passage.

Nous restons à votre entière disposition, et vous assurons de nos meilleurs soins pour nos relations futures.

Veuillez agréer, chers Clients, nos sincères salutations.

Le Service Technique.



GARANTIE

Votre adoucisseur IRIS est garanti constructeur 1 an main d'œuvre, déplacement, 3 ans pièces détachées, 10 ans pour le bac, la bouteille et la résine.

Pour le départ de vos garanties constructeur, vous avez les 2 possibilités suivantes :

- Contacter nos services au plus tard dans un délai de 90 jours après la date d'achat. Dans ce cas, la mise en service est effectuée gratuitement et la date anniversaire des garanties sera prise en compte lors du passage du technicien. Le délai d'intervention est de l'ordre de deux et quatre semaines suite à votre demande de mise en service. En attendant la mise en service par un de nos techniciens, nous vous rappelons que vous pouvez utiliser votre adoucisseur.
- Contacter nos services après la période des 90 jours. Dans ce cas, si vous souhaitez effectuer cette mise en service, elle vous sera facturée, la garantie légale s'appliquera et débutera à la date d'achat de l'appareil (sur présentation de la facture d'achat).

La garantie constructeur ne s'applique que dans le cas où la mise en service est effectué par un de nos techniciens. Dans le cas contraire, seule la garantie légale s'applique.

Cette garantie couvre tout vice de fabrication. Elle ne peut s'appliquer que si les appareils ont fait l'objet d'une installation dans les règles de l'art et d'un usage normal dans les conditions d'emploi pour lesquels ils sont prévus : traitement d'une eau potable d'origine connue.

La garantie ne s'applique pas aux détériorations ou accidents provenant de négligences, de défaut de surveillance, d'entretien ou d'une transformation quelconque des appareils. Les pannes provoquées par le gel, la foudre, une pression trop élevée ou une surtension électrique ne sont pas couvertes par la garantie. En cas de coupure électrique, la régénération ne se lance pas, le décompte de l'eau ne s'effectue pas.

La garantie est limitée au remplacement ou à la réparation des pièces défectueuses par notre service technique. En aucun cas, la garantie ne peut donner lieu à un remboursement du matériel ou à des dommages et intérêts directs ou indirects. Les frais de démontage, remontage, emballage et transport sont à la charge du client.

APIC décline toute responsabilité sur les accidents de personnes, de choses pouvant survenir suite à l'emploi non conforme des appareils.












L'utilisateur reste responsable de son matériel et doit signaler toute panne le plus rapidement possible à notre Service Après-Vente. Il lui incombe de débrancher l'adoucisseur et de le mettre en BYPASS. L'utilisateur reste responsable de la consommation d'eau et d'électricité de son appareil.

L'échange ou la réparation ne seront accordés que si la garantie est retournée à notre usine et après accord de notre service technique ou lors de l'intervention d'un de nos techniciens. Aucun retour ne pourra s'effectuer sans accord préalable.



Si son utilisation, son exploitation ou sa maintenance sont incorrectes, ce produit peut provoquer des blessures graves. Les personnes chargées de l'installer, de le faire fonctionner ou de l'entretenir doivent être formées pour son utilisation, averties de ses dangers et doivent lire la totalité du manuel.

1- Pièces fournies

Désignation	Quantité livrée	Photo
Clef allen	1	
Clip	2	
Raccord fileté	2	
Alimentation	1	
Flexibles	3	
Coude 3/4''	2	
Mamelon 3/4''	1	
Préfiltre avec cartouche filtrante	1	
Clef de desserrage filtre	1	
Equerre de fixation	1	
Tuyau d'évacuation	1	

! Le câble souple externe de ce transformateur ne peut pas être remplacé ; en cas d'endommagement du cordon, il convient de mettre le transformateur au rebut (produit à recycler) –

Pièces recommandées non fournies

Installation	 réducteur de pression		 rupture de charge	
Entretien	 solution nettoyante		 solution déferisante	 Th test
	 Cartouche lavable 60µ		 cartouche 25µ	 cartouche 5µ

Contrat d'entretien « PLATINIUM »

Lors du passage de notre technicien, vous pouvez souscrire à notre contrat d'entretien.

Article 1 – PRESTATIONS REGULIERES

Le contrat d'entretien Platinium comprend :

- Une visite d'entretien par an incluant :

- analyse de l'eau : contrôle du TH avant et après l'adoucisseur.	- changement des réglages de l'appareil si nécessaire.
- inspection et nettoyage de l'ensemble hydraulique.	- Contrôle visuel du système de comptage de l'eau douce.
- vérification des vannes du by-pass.	- changement de la cartouche du pré- filtre si nécessaire (produit facturé)
- vérification et entretien du système de saumurage.	- nettoyage des résines si nécessaire (produit facturé).
- essais des cycles de régénération.	- élimination du Fer des résines si nécessaire (produit facturé).

- APIC prend à sa charge les frais de déplacement et de main d'œuvre en cas de panne de l'adoucisseur durant l'année de souscription

Une remise de 10% est appliquée pour tout titulaire d'un contrat d'entretien pour l'achat de produit d'entretien **uniquement** dans le cadre d'un entretien de votre adoucisseur (cartouche du pré-filtre, solution nettoyante...).

Article 2 – DEPANNAGES

Pour tout appel justifié par une panne réelle du matériel couvert par le contrat, APIC s'engage à intervenir le plus rapidement possible. APIC prend à sa charge les frais de déplacement, de main d'œuvre et la fourniture des pièces usagées ou détériorées.

Cette garantie indiquée ci-dessus n'est pas due dans les cas suivants :

- Utilisation du matériel couvert de manière anormale ou dans des conditions anormales par référence au manuel d'utilisation fourni par le vendeur du dit matériel, non surveillance du matériel par le client entre les visites.
- Intervention sur le matériel par une personne extérieure au service d'entretien APIC pour tout ou partie des travaux ou fournitures faisant l'objet du présent contrat.
- Intervention pour un cas de panne due à la force majeure : modification dans la nature de l'eau, incendie, gel, foudre, surtension électrique, inondation, surpression...

Dans ces hypothèses ainsi que dans les cas de demande d'intervention non expressément prévue par le présent contrat (changement de place du matériel), les prestations effectuées et fournitures de produits feront l'objet d'une facturation. Les dispositions ci-dessus ne peuvent réduire ou supprimer la garantie légale des vices cachés, à laquelle elles ne peuvent se substituer.

Article 3 – DUREE

Le présent Programme Platinium est établi pour une durée déterminée de un an et débutera à la date d'effet précisée au recto ou à défaut à la date de la signature des présents par les deux parties. Pour tout retard éventuel d'entretien, la durée du contrat est prolongée tacitement jusqu'à la visite d'entretien sans frais supplémentaire pour le client.

Article 4 – FORMULE DE REVISION

La cotisation forfaitaire peut être révisée annuellement à la date anniversaire de la date de prise d'effet du contrat Programme Platinium en fonction des variables affectant à la hausse le coût des diverses prestations incluses dans le contrat.

En outre, toute modification légale du taux de TVA s'appliquera de plein droit et sans avis aux cotisations échues à compter de l'entrée en vigueur du nouveau taux.

Article 5 – RESILIATION

Le présent contrat peut-être dénoncé par l'une ou l'autre des parties par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception deux mois avant la date anniversaire de la date de prise d'effet du contrat. Le non-paiement par le client de toute somme due ou le non-respect de l'une de ses obligations entraînera la résiliation du présent contrat par la société APIC, par simple lettre recommandée avec accusé de réception, sans préjudice de son droit de réclamer tout dommage et intérêt.

Article 6 – RENONCIATION

Les dispositions de l'article 6 sont applicables uniquement en cas de démarchage à domicile. Le client a la possibilité de renoncer à son engagement dans les 7 jours à compter de la signature des présentes au moyen du formulaire détachable (cf contrat).

Contrat d'entretien « SILVER »

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions générales de vente sont applicables aux relations entre **APIC** et le client au titre du présent Programme. Elles ne sont applicables que dans la mesure où l'installation lors de la souscription du contrat est en ordre de marche conformément aux règles en vigueur et exempte de tout vice caché.

Article 1 – PRESTATIONS RÉGULIÈRES

Le technicien **APIC** dans le cadre d'une **visite annuelle** à la date anniversaire de ce contrat assurera les prestations détaillées ci-après :

UNE VISITE DE MAINTENANCE ET DE CONTRÔLE comprenant les points suivants :

- analyse de l'eau : contrôle du TH avant et après l'adoucisseur. - changement de la cartouche du pré-filtre si nécessaire (produit facturé)
- inspection et nettoyage de l'ensemble hydraulique. en amont des appareils précités.
- nettoyage des résines si nécessaire (produit facturé).
- vérification des vannes du by-pass.
- vérification et entretien du système de saumurage.
- nettoyage du bac à sel si nécessaire. - changement de pièces d'usure (pièces facturées).
- changement des réglages de l'appareil si nécessaire. - déferrisation des résines si nécessaire (produit facturé).
- Contrôle visuel du système de comptage de l'eau douce.

Article 2 – DÉPANNAGES

Pour tout appel justifié par une panne avérée du matériel couvert par le contrat, **APIC** s'engage à intervenir dans les trois semaines suivant l'appel dans le cadre des jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. En attendant la venue du technicien, il est préférable de mettre l'appareil en by pass. En cas de panne, les frais de déplacements et de main d'oeuvre sont à la charge du client. La souscription au contrat Silver permet une remise de 10 % sur les dits frais de déplacements et de main d'oeuvre. Les pièces sont à la charge du client dans le cas où les pièces concernées sont hors garantie. Cette prise en charge indiquée ci-dessus n'est pas due dans les cas suivants :

- Utilisation du matériel couvert de manière anormale ou dans des conditions anormales par référence au manuel d'utilisation fourni par le vendeur du dit matériel, non surveillance du matériel par le client entre les visites.
- Intervention sur le matériel par une personne extérieure au service d'entretien **APIC** pour tout ou partie des travaux ou fournitures faisant l'objet du présent contrat.
- Intervention pour un cas de panne due à la force majeure : modification dans la nature de l'eau, incendie, gel, foudre, surtension électrique, inondation, surpression...

Dans ces hypothèses ainsi que dans les cas de demande d'intervention non expressément prévue par le présent contrat (changement de place du matériel ...) les prestations effectuées et fournitures de produits feront l'objet d'une facturation. Les dispositions ci-dessus ne peuvent réduire ou supprimer la garantie légale des vices cachés, à laquelle elles ne peuvent se substituer.

Article 3 – DURÉE

Le présent Programme Silver est établi pour une durée déterminée de un an et débutera à la date d'effet précisée au recto ou à défaut à la date de la signature des présents par les deux parties.

Article 4 – FORMULE DE RÉVISION

La cotisation forfaitaire sera révisée annuellement à la date anniversaire de la date de prise d'effet du contrat **Programme Silver** en fonction des variations affectant à la hausse le coût des diverses prestations incluses dans le contrat.

En outre, toute modification légale du taux de TVA s'appliquera de plein droit et sans avis aux cotisations échues à compter de l'entrée en vigueur du nouveau taux.

Article 5 – RÉSILIATION

Le présent contrat **Programme Silver** peut-être dénoncé par l'une ou l'autre des parties par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception deux mois avant la date anniversaire de la date de prise d'effet du contrat. Le non paiement par le client de toute somme due ou le non respect de l'une de ses obligations entraînera la résiliation du présent contrat par la société **APIC**, par simple lettre recommandée avec accusé de réception, sans préjudice de son droit de réclamer tout dommage et intérêt. Dans le cas d'une résiliation du présent contrat par le client, aucun remboursement ne sera effectué par la société Apic sas, sauf dans le cas d'une renonciation de la part du client dans un délai de 14 jours (cf. article 6).

Article 6 – RENONCIATION

— Les dispositions de l'article 6 sont applicables uniquement en cas de démarchage à domicile. Le client a la possibilité de renoncer à son engagement dans les 14 jours à compter de la signature des présentes au moyen du formulaire détachable ci-dessous.

EXTRAITS DU CODE DE LA CONSOMMATION :

L.121-23. Les opérations visées à l'article L.121-21 doivent faire l'objet d'un contrat dont un exemplaire doit être remis au client au moment de la conclusion de ce contrat et comporter à peine de nullité, les mentions suivantes : 1 / Nom du fournisseur et du démarcheur ; 2 / Adresse du fournisseur ; 3 / Adresse du lieu de conclusion du contrat ; 4 / Désignation précise de la nature et des caractéristiques des biens offerts ou des services proposés ; 5 / Conditions d'exécution du contrat, notamment les modalités et le délai de livraison des biens, ou d'exécution de la prestation de services ; 6 / Prix global à payer et modalités de paiement, en cas de vente à tempérament ou de vente à crédit, les formes exigées par la réglementation sur la vente à crédit, ainsi que le taux effectif global de l'intérêt déterminé dans les conditions prévues à l'article L.313-4 ; 7 / Faculté de renonciation prévue à l'article L.121-25. Ainsi que les conditions d'exercice de cette faculté et de façon apparente, le texte des articles L.121-23, L.121-24, L.121-25 et L.121-26.

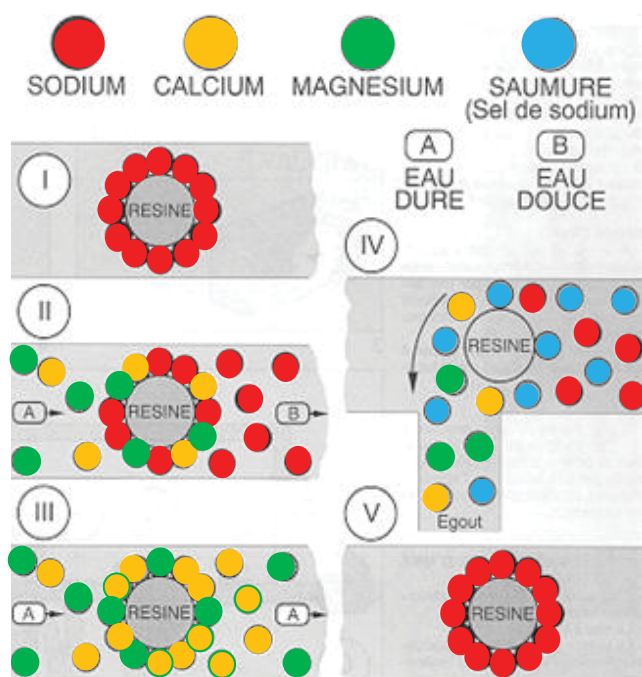
L.121-24 : Le contrat visé à l'article L.1231-23 doit comprendre un formulaire détachable destiné à faciliter l'exercice de la faculté de renonciation dans les conditions prévues à l'article L.121-25. Un décret en Conseil d'Etat précisera les mentions devant figurer sur ce formulaire. Ce contrat ne peut comporter aucune clause attributive de compétence. Tous les exemplaires du contrat doivent être signés et datés de la main du même client.

L.121-25 : Dans les 14 jours fériés compris, à compter de la commande ou de l'engagement d'achat, le client a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. Si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche, ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Toute clause du contrat par laquelle le client abandonne son droit de renoncer à sa commande ou à son engagement d'achat est nulle et non avenue. Le présent article ne s'applique pas aux contrats conclus dans les conditions prévues à l'article L.121-27.

L.121-26 : Avant l'expiration du délai de réflexion prévu à l'article L.121-25, nul ne peut exiger ou obtenir du client, directement ou indirectement, à quelque titre ni sous quelque forme que ce soit, une contrepartie quelconque ni aucun engagement ni effectuer des prestations de services de quelque nature que ce soit. Toutefois, la souscription à domicile d'abonnement à une publication quotidienne est assimilée, au sens de l'article 39 bis du Code général des impôts, n'est pas soumise aux dispositions de l'alinéa précédent dès lors que le consommateur dispose d'un droit de résiliation permanent, sans frais ni indemnité, assorti de remboursement, dans un délai de quinze jours, des sommes versées au prorata de la durée de l'abonnement restant à courir. En outre, les engagements ou ordres de paiement ne doivent pas être exécutés avant l'expiration du délai prévu à l'article L.121-25 et doivent être retournés au consommateur dans les quinze jours qui suivent sa rétractation.

Caractéristiques techniques

Poids vide (kg)	22
Quantité de résine (L)	14
Contenance du bac à sel (kg)	36
Pression minimum (bar)	2
Pression maximale (bar)	5
Pression recommandée (bar) (Réducteur de pression obligatoire)	3.5
Diamètre (mm) du raccordement plastique fileté BSP mâle	20/27
Débit instantané (m ³ /h)	3.0
Poids en service en kg (sans sel)	55
Dimensions en mm (h, l, P)	938x215x500



DESCRIPTION D'UN ADOUCISSEUR

La vanne volumétrique est dirigée par un microprocesseur.

Le corps de l'adoucisseur contient la bouteille de résine.

La canne d'aspiration (contenue dans le bac à sel) permet l'injection d'eau dans le bac pour la préparation de la saumure et la remontée de celle-ci pour régénérer la résine. Un flotteur empêche tout débordement.

Le bac à sel contient le sel utilisé pour la préparation de la saumure.

FONCTIONNEMENT D'UN ADOUCISSEUR

Un adoucisseur est un appareil qui vous permet de transformer une eau dure en eau douce. Cette eau dure traverse de la résine alimentaire présente dans le corps de l'adoucisseur. Cette résine va capturer le calcaire comme indiqué dans le schéma ci-contre.

Phase I : La résine est totalement saturée en sodium, prête à l'emploi.

Phase II : De l'eau dure " A " traverse le lit de résine.

- Le calcium est capté par la résine aux dépens du sodium qui est libéré.
- De l'eau douce " B " ressort de l'appareil.

Phase III : La résine est totalement saturée en calcium. L'eau n'est plus adoucie.

Phase IV : La résine est régénérée avec de la saumure permettant de la débarrasser du calcaire de la résine pour l'évacuer à l'égout.

Phase V : La résine est totalement saturée en sodium, prête à l'emploi.

Installation dans les règles de l'art

L'installation de votre appareil est à votre charge, ce service peut être effectuée par notre société sur demande (se renseigner auprès de notre service). La mise en service est assurée gratuitement dans la mesure où vous contactez notre service dans les 90 jours après achat. Elle consiste à vérifier l'installation de l'appareil et optimiser ses réglages.



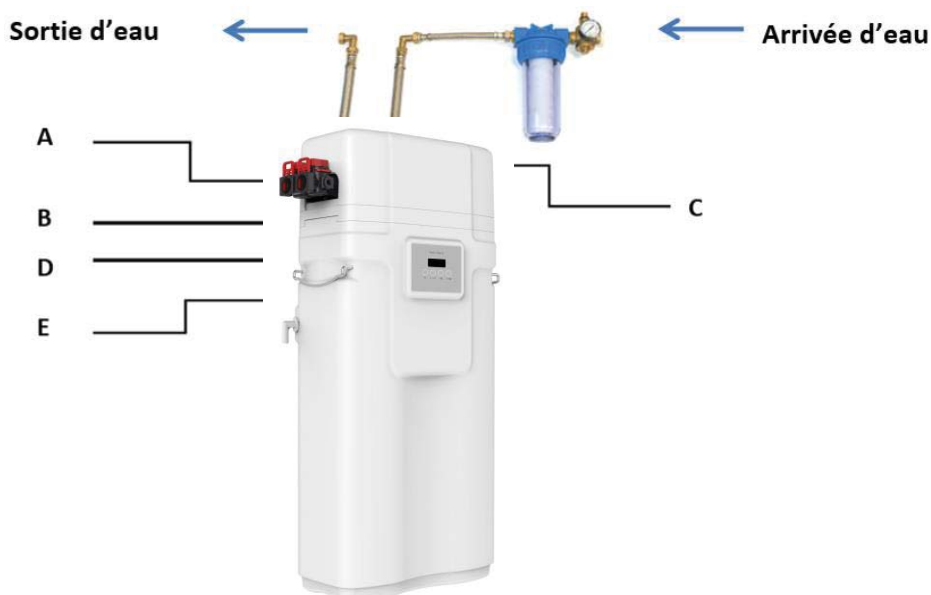
La garantie commerciale de nos appareils n'est valable que lorsque le montage est effectué dans « les règles de l'art ».

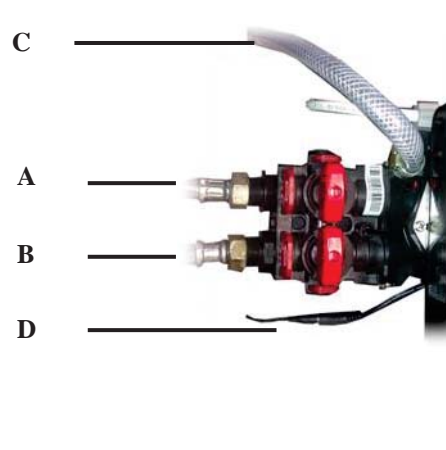

Ce système n'est pas conçu pour être utilisé avec de l'eau non potable d'un point de vue microbiologique ou avec une eau de qualité inconnue. Dans ce cas, l'appareil n'est pas garanti.

1- Choix de l'emplacement

- Placer l'adoucisseur dans un **endroit sec, aéré, à l'abri du gel ou d'une source de chaleur.**
- Monter impérativement un réducteur de pression et un préfiltre avant l'appareil.
- Installer votre adoucisseur sur une canalisation **d'eau froide obligatoirement avec des flexibles souples** afin de ne pas endommager la vanne de votre appareil et faciliter son déménagement.
- Prévoir une évacuation à l'égout (jusqu'à 3m de haut avec une pression de 3 bar) avec rupture de charge. Utiliser un tuyau en plastique dur.
- Prévoir une évacuation pour la surverse en cas de débordement.
- Prévoir un branchement électrique (tension 220V).
- Prévoir un sol plan pouvant supporter la masse de l'appareil.
- Ne pas utiliser de pâte à étanchéité ou de pâte à joint. Pour l'étanchéité des raccords, préférer l'utilisation du ruban téflon.
- Veiller à laisser un espace de 5 cm minimum sous les cuves pour un entretien aisé.
- Lors du serrage des bagues du corps de filtre, ne pas exercer de force excessive de nature à endommager le plastique. Un serrage avec des clés type clé anglaise ou multiprise permettant d'exercer un couple trop important est interdit. La clé fournie avec votre kit d'installation sert uniquement à desserrer la bague de serrage du filtre, le serrage doit s'effectuer à la main.

2- Schéma général de montage



<p>A raccordement à l'arrivée d'eau (appareil vu de face, A situé à droite)</p> <p>B raccordement à la sortie d'eau (appareil vu de face, B situé à gauche)</p> <p>C raccordement à l'évacuation à l'égout <i>Veiller à bien raccorder à l'égout. Utiliser un collier de serrage pour bien maintenir le tuyau d'évacuation. Cette évacuation peut se situer à une hauteur maximale de 3m au-dessus du sol.</i></p> <p>D raccordement à l'alimentation <i>Cet appareil ne fonctionne pas en cas de coupure électrique.</i></p>	
<p>E surverse (à raccorder à l'égout) <i>Utiliser un collier de serrage pour maintenir le tuyau d'évacuation. Veiller à ce que l'évacuation soit située plus bas que la surverse. A ne pas confondre avec l'évacuation à l'égout C.</i></p>	

3- Mise à l'égout

Pour une pression de 4 bar, l'évacuation peut se trouver à une hauteur de 3 m au-dessus du sol. Le tuyau de la surverse doit être situé plus bas que le niveau du raccordement à l'adoucisseur en cas de débordement. *Evacuation vers fosse septique compatible.*

Ces 2 mises à l'égout doivent être évacuées avec une rupture de charge. Une rupture de charge est un espace entre le tuyau du tout à l'égout et l'évacuation nécessaire pour des raisons sanitaires. Le tuyau ne doit pas être en contact avec les parois de l'évacuation. Ci-contre un exemple avec un entonnoir de 12 cm de diamètre et le tuyau d'évacuation en face de son centre.



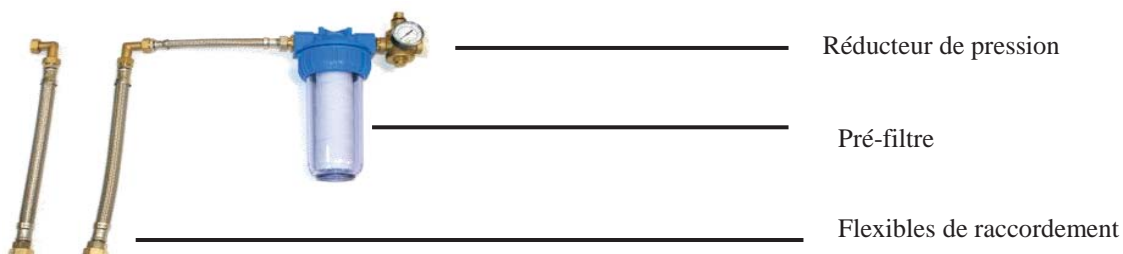
4- Branchement en eau de la vanne

Deux vis maintiennent le capot. Les retirer. Enlever délicatement le capot afin de ne pas arracher les fils reliant la vanne à l'électronique.

Enlever les clips rouge et insérer les deux raccords à l'arrière de la vanne après avoir préalablement graissé les joints toriques (graisse fournie dans la boîte du transformateur). Une fois les deux raccords insérés, remettre les clips rouge. Les raccords filetés doivent être bien maintenus par les clips rouge une fois cette opération terminée.

5- Kit de raccordement et du filtre

Il est préconisé d'utiliser le kit de raccordement spécialement étudié pour l'installation de nos adoucisseurs d'eau pour sa facilité de montage.



La garantie de cet appareil ne prend pas en compte la détérioration des pas de vis en cours de montage.

Vanne de by-pass

Votre adoucisseur est équipé d'une vanne ¼ de tour qui vous permet de couper l'eau dans l'alimentation et le retour de votre vanne. Les vannes de ce modèle peuvent se tourner à la main ou avec la clé fournit.



Pour la prise en charge de vos garanties, la mise en service de votre adoucisseur doit être impérativement effectuée par un technicien APIC. Contactez-nous :

- Par courriel à l'adresse suivante : info@apicas.com en indiquant vos coordonnées, la date d'achat, le modèle d'adoucisseur.
- En remplissant un formulaire directement sur notre site internet : www.apicas.com, rubrique **Mise en service**.
- Par téléphone au 0892 700 279 0.41€TTC/min quel que soit votre lieu d'appel en France.

Votre adoucisseur est pré-réglé d'usine et peut être d'ores et déjà utilisé. Vous pouvez effectuer la mise en service rapide décrite ci-dessous ; notre technicien procédera au contrôle de l'installation et optimisera les paramètres lors de son passage.

Mise en service de votre adoucisseur

6- Mise sous tension

Brancher le cordon E du secteur à l'adoucisseur sur une prise de courant de 220V.

7- Mise en eau

A l'aide de la clé allen 6 pans fournie dans la boîte du transformateur, tourner les vannes by pass rouge placées sur la vanne. L'eau commence à circuler dans la résine. Vérifier qu'il n'y ait pas de fuites. Ouvrir un robinet d'eau froide avec précaution, de l'air doit s'échapper. Si l'eau est de couleur ocre, laisser couler jusqu'à ce que l'eau redevienne limpide, il s'agit d'un résidu de poussières de résine. Dévisser le mousseur de votre robinet, s'il en est muni, pour éviter son obstruction durant cette phase.

8- Bac à sel

Ajouter un sac de sel de 25kg pour adoucisseur en pastille dans le bac à sel. Il est recommandé de veiller à n'introduire qu'une quantité maximale de 30 kg de sel dans le bac à sel. Utilisez de préférence des sacs de 10 kilos, plus faciles à porter, surtout si l'adoucisseur est fixé au mur. Si le bac est trop chargé en sel, il peut être sujet à des déformations. Attendre que le sel soit fondu et qu'il ne reste que quelques centimètres de sel pour recharger le bac en sel. Bien veiller à ce que le bac ne soit pas colmaté avant de réintroduire du sel. Dans le cas où le bac est colmaté, casser les blocs formés à l'aide d'un outil rigide.

Description des commandes et réglages

9- Tableau de commande



Touche Menu : permet d'accéder au menu / valider la valeur sélectionnée	A
Touche Set/regen : permet de sélectionner la valeur à modifier (clignote)	B
Touche Up : permet d'augmenter la valeur / de faire défiler vers le haut	C
Touche Down : permet de diminuer la valeur / de faire défiler vers le bas	D

L'écran se verrouille automatiquement si aucun bouton n'est pas manipulé pendant 30s. Pour le déverrouiller, il est nécessaire d'appuyer sur le bouton A durant 3s.

10- Réglages

Pour accéder à ces paramètres, appuyer sur le bouton MENU pendant 3 secondes jusqu'à entendre un bip. Appuyer ensuite sur ce même bouton menu pour faire défiler les paramètres. Appuyer sur les flèches si vous souhaitez changer certains paramètres.

<u>Etape 1 : Heure du jour</u>	HEURE 12 : 01
<u>Etape 2 : Année</u>	ANNEE 2016
<u>Etape 3 : Mois</u>	MOIS JANVIER
<u>Etape 4 : Jour</u>	DATE 25

<u>Etape 5 : Dureté</u> Indiquer la dureté est en ppm (x10 par rapport à la valeur trouvée). Ex : 30° = 300ppm	DURETE DE L'EAU 300
<u>Etape 6 : Nombre de personnes</u> Indiquer le nombre de personnes présente dans le foyer en moyenne	PERSONNE 4
<u>Etape 7 : Paramètres efficacité</u> Choisir Haute performance	QUANTITE DE SEL HAUTE PERFOR
<u>Etape 8 : Origine de l'eau</u> Si eau de forage mettre puits (1 détassage par régénération) sinon mettre municipal (1 détassage tous les X régénérations)	SOURCE DE L'EAU EAU DE VILLE
<u>Etape 9 : Heure de régénération</u> Indiquer l'heure de régénération souhaitée	HEURE REGEN 02 : 00
<u>Etape 12 : Fin du programme</u>	PROGRAMME COMPLETE

11- Réglage de la dureté de sortie

La dureté de l'eau en sortie de bouteille de résine est de 0°f. Afin d'éviter la présence d'eau trop douce dans les canalisations, il est recommandé de régler le TH (titre hydrotimétrique) sur une valeur entre 5 et 10°f. Pour ce faire, il est nécessaire de manipuler la vanne de mélange (ou mixing) de l'appareil. A l'aide d'un TH test (vendu séparément), mesurer la dureté en sortie de votre eau. Manipuler la vanne mélangeuse vers le + / - afin de régler le TH entre 5 et 10°f. Attendre d'éliminer l'eau présente dans les tuyaux avant de procéder à une nouvelle mesure.



Si vous n'avez pas de TH Test, vous pouvez tourner d'un quart de tour la vanne dans le sens horaire. Le technicien réglera plus précisément la sortie lors de son passage.

12- Régénération manuelle

Votre appareil est réglé pour effectuer la régénération des résines automatiquement. Cependant, il est possible d'effectuer une régénération manuelle immédiate en appuyant sur la touche **B** durant 5-10s. Valider sur « immédiat » avec **B** pour que la régénération se lance immédiatement. Valider sur « delai » avec **B** pour que la régénération se lance à l'heure habituelle. Enfin appuyer sur la touche **A** pour valider le choix.

MANUEL REGEN. DELAI IMMEDIAT

Détection de pannes

La présence de traces blanches n'est pas causée uniquement par le calcaire. Elles peuvent être causées par la présence de sodium, de détergents (savon, lessive, etc.) notamment. L'utilisation d'un adoucisseur d'eau permet de réduire sa consommation en détergent, sel régénérant de lave-vaisselle notamment. Dans le cas où le niveau de sel ne diminue pas fortement et l'eau est adoucie, cela ne constitue pas une anomalie de fonctionnement. L'adoucisseur est pourvu d'un système d'optimisation de la consommation du sel.

Anomalie	Cause	Correction
Pas d'affichage	Transformateur débranché, câbles connecteurs du tableau de commande débranchés, problème de prise d'alimentation	Vérifier parmi ces facteurs la cause possible.
Eau dure		Faire un test de TH.
THentrée = THsortie	Adoucisseur est by-passé.	Ouvrir les vannes du by-pass.
THentrée > THsortie	Divers causes possibles (niveau de sel trop faible, colmatage du bac à sel, mixing trop ouvert, problème aspiration, problème au niveau de l'évacuation à l'égout, etc.)	Recharger le bac en sel, puis lancer une régénération manuelle. Vérifier absence de colmatage du bac à sel. Fermer totalement le mixing et lancer une régénération manuelle, puis faire un test de TH. Vérifier que le tube connectant le flotteur et la vanne soit bien emboîté. Vérifier l'évacuation à l'égout.
Traces blanches sur tuyauterie, robinetterie, etc.	Dépôt de calcaire, de sodium, de détergent.	Faire un test de TH et utiliser le mixing pour régler correctement le TH de sortie.
Faible pression d'eau en sortie d'adoucisseur	Cartouche du préfiltre saturé, faible pression du réseau, mauvais fonctionnement du réducteur de pression.	Changer la cartouche du préfiltre. Vérifier la pression de l'eau dans le circuit sans adoucisseur d'eau (adoucisseur by-passé). Vérifier le bon fonctionnement du réducteur de pression.
En mode service, l'affichage clignote.	Coupure électrique.	Remettre à l'heure l'appareil. La programmation liée au fonctionnement de l'adoucisseur est conservée.
Absence de décompte d'eau	Compteur d'eau ou câble de compteur défectueux.	Changer la pièce défectueuse.
Eau mousseuse	Eau trop adoucie.	Augmenter le TH de sortie.
Fuite à l'égout hors mode de régénération		Contacteur le SAV.
Consommation d'eau excessive	Fuite à l'égout, fuite sur le réseau d'eau de l'habitation, fréquence des régénérations trop élevées, etc.	Vérifier l'absence de fuite au niveau de l'évacuation à l'égout de l'adoucisseur, présence d'eau anormale au sol. Vérifier le circuit d'eau de votre habitation. Fermer l'ensemble des robinets et vérifier le décompte d'eau du compteur général. Dans le cas où il y a une consommation d'eau, une fuite est présente sur le réseau d'eau. Vérifier la fréquence des régénérations de l'adoucisseur.
Niveau d'eau dans le bac important	Fuite au niveau du flotteur, fuite au niveau de la bouteille, vanne mal vissée, problème au niveau du tuyau d'évacuation.	Vérifier que la vanne est bien vissée sur la bouteille de résine. Vérifier que le tuyau d'évacuation ne soit pas pincé ou bouché. <i>Si cela ne résout pas le problème, contacter le SAV.</i>
Eau salée	Fuite au niveau de la bouteille de résine, faible pression lors de la régénération.	Vérifier la cartouche du préfiltre. Vérifier la pression de votre installation.
Consommation de sel important	Régénération trop fréquente, paramètres de régénération erronés.	Vérifier la fréquence des régénérations. Vérifier les paramètres de régénérations.

APPAREIL ELECTRIQUE : A LA FIN DE SA VIE, NE JETEZ PAS L'ADOUCCISSEUR A LA POUBELLE. CE PRODUIT DOIT ETRE RECYCLE.



Fixation murale optionnelle

L'adoucisseur IRIS est prévu pour être posé au sol, ou éventuellement accroché sur un mur solide. Dans ce cas il est indispensable d'utiliser l'option équerre (non fournie) réf 3497381649633 adaptée au modèle de l'adoucisseur.

Disponible en magasin, cette équerre est vendue sans vis. L'installateur est responsable de la sélection puis de la bonne utilisation des vis qui doivent être adaptées à la nature de son mur (vis de Ø 10 mm ou plus). L'équerre ne peut être posée que sur un mur réalisé en matériaux aptes à supporter des charges lourdes supérieures à 60 kilos : Béton banché (coulé), Brique pleine, Parpaing plein, Pierre naturelle, Brique alvéolaire de construction, Brique plâtrière, Hourdis et entrevous en béton ou terre cuite, Parpaing creux.

L'équerre ne peut être fixée sur des murs en matériaux friables type : Béton cellulaire, Carreau de plâtre, Plaque de plâtre cartonné, Panneau de doublage isolant, Panneaux alvéolaires à parements plâtre. En effet la présence d'eau peut fragiliser le mur.

Reportez-vous à la notice constructeur des vis pour fixation de charges lourdes pour correctement les choisir et les positionner.

Etapes de fixation

- 1/ positionner l'équerre sur le mur à la hauteur adaptée et marquer au crayon l'emplacement des trous, puis percer
- 2/ Placer les vis adaptées à la nature de votre mur dans les trous, et tracer au crayon un repère sur le mur pour vous guider et retrouver la position des vis lorsque vous suspendrez l'adoucisseur
- 3/ Positionner l'équerre au dos de l'adoucisseur
En veillant à ce que l'encoche au sommet de l'équerre et les ergots à la base de l'équerre soient bien rentrés dans le corps de l'adoucisseur.
Fixer l'équerre sur l'adoucisseur avec du scotch double face pour qu'elle reste bien en place lorsque vous placerez l'adoucisseur contre le mur.
- 4/ Suspendez l'adoucisseur muni de son équerre en vous aidant des poignées latérales sur les vis préalablement placées dans le mur, en vous guidant d'après les repères préalablement tracés sur le mur

